

-----

PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

-----oOo-----

///) E C R E T N° 75/307 du 25/6/75

rendant obligatoire la constitution  
de stocks des pièces détachées ou  
pièces de rechange.

-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT  
MINISTRE DU PLAN,

(/U la Constitution  
(/U l'Ordonnance n°25/72 du 12 juin 1972 portant réglemen-  
tation du régime des prix en République Populaire du Congo ;  
(/U le Décret n°72/161 du 15/5/1972 portant réorganisation  
des services du Commerce ;

Sur proposition du Ministre du Commerce ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Il est fait obligation à tout concessionnaire de  
marque de matériel roulant, électroménager et de manutention de  
justifier en permanence d'un stock de pièces détachées ou de re-  
change.

Article 2.- Le Concessionnaire de marque qui se trouverait en  
rupture de stock pour cause de force majeure est tenu d'en  
informer la Direction générale du Commerce dans les 48 heures.

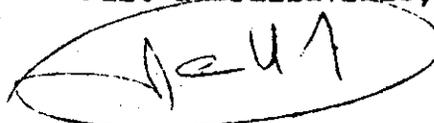
La cause de rupture sera appréciée sur présentation  
des pièces justificatives.

Article 3.- Un arrêté du Ministre du Commerce précisera les mo-  
dalités de constitution des stocks, par nature d'activités suivant  
les conditions d'amortissement propres à celles-ci et la fréquence  
de la demande des pièces concernées.

Article 4.- Les infractions au présent Décret seront poursuivies  
et sanctionnées selon les dispositions de l'Ordonnance 25/72 du  
12 juin 1972.

Article 5. - Le présent Décret, qui prendra effet pour compter du 1er novembre 1975, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

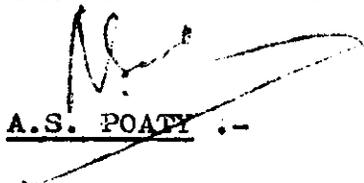
Fait à Brazzaville, le 25 Juin 1975

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Henri LOPES', is enclosed within a hand-drawn oval.

Henri LOPES. -

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan,

Le Ministre du Commerce,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A.S. POATY', is written above the printed name. A horizontal line is drawn under the signature.

A.S. POATY .-